



# Veille réglementaire Environnement

BULLETIN DE JUIN 2020

1	REGLEMENTATION / LEGISLATION FRANÇAISE .....	2
2	REGLEMENTATION / LEGISLATION EUROPEENNE .....	9
3	PROJETS DE REGLEMENTATION/LEGISLATION .....	11
4	DIVERS .....	13

## Légende

 Nouveau Texte	 Texte modifié	 Texte Abrogé	 Projet de texte
---	---	--	---

### Mentions légales © by Novallia

Ce Bulletin représente une compilation de textes et références provenant de sources officielles. Si les textes pris individuellement ne sont pas protégés, leur compilation et les commentaires le sont. Les copies, sous quelque format que ce soit, de pages entières ou des commentaires ne sont pas autorisés sans accord écrit de NOVALLIA. Si le présent Bulletin sert de base à une mise en ligne interne (Intranet) de Veille Réglementaire, la source doit être mentionnée. Les copies sur des sites libres d'accès ou d'accès restreint sont également soumises à autorisation et à mention de la source.

### Novallia SAS

SAS au capital de 480000 € - RCS Paris 844 649 442 00010 - APE: 7490B - N° TVA: FR72844649442

Organisme de formation - N° de déclaration d'activité (NDA) 11755670675


Siège Social : 35-37-39 Avenue Sainte-Foy – 92200 Neuilly-sur-Seine. Tél : 01 44 29 92 50

<http://www.groupe-novallia.com>



# 1 REGLEMENTATION / LEGISLATION FRANÇAISE

## 1.1 ICPE

### Activités particulières

Texte abrogé	<b>Arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent</b>	
Texte d'abrogation	Arrêté du 22 juin 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0160 du 30 juin 2020)	
Date d'abrogation	01/07/2020	


### Rubriques

Texte modifié	<b>Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à déclaration au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement</b>	
Texte modificateur	Arrêté du 22 juin 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0160 du 30 juin 2020)	
Champ d'application	Installations soumises à autorisation pour la rubrique 2980	
Contenu de la modification	<p>Plusieurs modifications ont été apportées dans le but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduire l'obligation de démanteler la totalité des fondations jusqu'à leur semelle sauf dans le cas où le bilan environnemental est défavorable sans que l'objectif de démantèlement puisse être inférieur à 2 mètres ;</li> <li>- Ajouter des objectifs de recyclage ou de réutilisation des aérogénérateurs et des rotors démantelés, progressifs à partir de 2022 ;</li> <li>- Fixer des objectifs de recyclabilité ou de réutilisation pour les aérogénérateurs dont la déclaration est réalisée après le 1er janvier 2024 ainsi que pour les aérogénérateurs mis en service après le 1er janvier 2024 dans le cadre d'une modification notable d'une installation existante ;</li> <li>- Ajouter l'obligation pour les exploitants de déclarer les aérogénérateurs, aux étapes clés du cycle de vie de l'installation ;</li> <li>- Ajouter des obligations renforçant l'encadrement des opérations de maintenance et de suivi des installations pour l'évaluation des impacts sur la biodiversité ;</li> <li>- Ajouter des conditions spécifiques dans le cas du renouvellement des aérogénérateurs d'un parc éolien en fin de vie.</li> </ul>	
Texte modifié	<b>Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement</b>	
Texte modificateur	Arrêté du 22 juin 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF n°0160 du 30 juin 2020)	
Champ d'application	Installations soumises à autorisation pour la rubrique 2980	
Contenu de la modification	<p>Cette modification permet de fusionner le présent arrêté et l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent. Pour cela, des nombreuses modifications y ont été apportées notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduire l'obligation pour les exploitants de déclarer les aérogénérateurs, aux étapes clés du cycle de vie de l'installation ;</li> <li>- Ajouter des obligations renforçant l'encadrement des opérations de maintenance et de suivi des installations pour l'évaluation des impacts sur la biodiversité.</li> <li>- Ajouter les conditions spécifiques dans le cas du renouvellement des aérogénérateurs d'un parc éolien en fin de vie ;</li> <li>- Introduire l'obligation de démanteler la totalité des fondations sauf dans le cas où le bilan environnemental est défavorable sans que l'objectif de démantèlement puisse être inférieur à 1 mètre ;</li> <li>- Ajouter par ailleurs des objectifs de recyclage ou de réutilisation des aérogénérateurs et des rotors démantelés, progressifs à partir de 2022 ;</li> <li>- Fixer des objectifs de recyclabilité ou de réutilisation pour les aérogénérateurs dont le dossier d'autorisation complet est déposé après le 1er janvier 2024 ainsi que pour les aérogénérateurs mis en service après le 1er janvier 2024 dans le cadre d'une modification notable d'une installation existante ;</li> </ul>	


- Modifier la formule de calcul du montant des garanties financières à constituer initialement et au moment de la réactualisation à la suite d'une modification, en prenant en compte la puissance unitaire des aérogénérateurs.

## 1.2 Air

### Analyses


<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 05 décembre 2019 portant agrément des laboratoires ou des organismes pour effectuer certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 17 juin 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0160 du 30 juin 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Contrôle des rejets atmosphériques	
<b>Contenu de la modification</b>	Le tableau annexé au présent, qui dresse la liste des laboratoires et organismes agréés pour effectuer certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère, est modifié afin de tenir compte du changement des adresses, des numéros d'agréments ou encore de la date limite de validité.	

### Généralités sur l'air

<b>Texte modifié</b>	<b>Code de l'Environnement - Articles R222-13 à R222-36 - Planification - Plans de protection de l'atmosphère</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2020-801 du 29 juin 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0160 du 30 juin 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Agglomérations de plus de 250 000 habitants et les zones dans lesquelles le niveau de concentration dans l'air ambiant de d'une substance polluante dépasse ou risque de dépasser une valeur limite	
<b>Contenu de la modification</b>	L'article R222-31 est remplacé par les dispositions suivantes : « Art. R. 222-31. - Lorsqu'un plan de mobilité est élaboré dans un ressort territorial lui-même inclus, partiellement ou totalement, à l'intérieur d'une agglomération ou d'une zone faisant l'objet d'un plan de protection de l'atmosphère, le ou les préfets concernés s'assurent de la compatibilité du plan de mobilité avec les objectifs fixés, pour chaque polluant, par le plan de protection de l'atmosphère et par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie prévu aux articles L. 222-1 et suivants et, s'il existe, avec le plan régional pour la qualité de l'air. « Le ou les préfets concernés se prononcent sur cette compatibilité dans l'avis qu'ils rendent, en application de l'article L. 1214-15 du code des transports. »	


## 1.3 Eau

### Ouvrages hydrauliques – Barrages

<b>Arrêté du 09 juin 2020 portant agrément de la société SETEC HYDRATEC en tant qu'organisme intervenant pour la sécurité des ouvrages hydrauliques</b>	<a href="#">Lien vers le texte</a> JORF 0147 du 16 juin 2020	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Cet arrêté porte agrément de la société SETEC HYDRATEC en tant qu'organisme intervenant pour la sécurité des ouvrages hydrauliques.</li> </ul>		


## 1.4 Déchets

### Déchets radioactifs

<b>Décision du 21 février 2020 consécutive au débat public dans le cadre de la préparation de la cinquième édition du plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs</b>	<a href="#">Lien vers le texte</a> JORF 0156 du 25 juin 2020	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette décision confirme que le plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) sera mis à jour pour une cinquième édition.</li> </ul>		


## 1.5 Bruit


### Généralités sur le bruit


<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 14 avril 2017 établissant les listes d'agglomérations de plus de 100 000 habitants pour application de l'article L. 572-2 du code de l'environnement</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 10 juin 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0156 du 25 juin 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Bruits émis aux abords des principales infrastructures de transport ainsi que dans les grandes agglomérations	
<b>Contenu de la modification</b>	Le tableau établissant la liste des agglomérations et des communes rattachées devant établir une carte du bruit et un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) est mis à jour afin de tenir compte de l'évolution démographique.	

## 1.6 Produits et écoconception

### Produits phytosanitaires


<b>Note de service du 11 juin 2020 relative à la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime</b>	<a href="#">Lien vers le texte</a> Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette note fixe la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime.</li> </ul>		

<b>Texte modifié</b>	<b>Code rural et de la pêche maritime - Articles R253-1 à R253-96 - La mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2020-781 du 23 juin 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0157 du 26 juin 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Produits phytopharmaceutiques mis sur le marché français	
<b>Contenu de la modification</b>	L'article D. 253-55 relatif aux motifs de refus ou de retrait d'autorisation de mise sur le marché est abrogé.	


<b>Texte abrogé</b>	<b>Note de service du 17 avril 2020 relative à la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime</b>	
<b>Texte d'abrogation</b>	Note de service du 25 mai 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - Ministère de l'agriculture et de l'alimentation)	
<b>Date d'abrogation</b>	28/05/2020	

## 1.7 Généralités

### Acteurs, autorités, administration


<b>Décret 2020-806 du 29 juin 2020 relatif à certaines commissions à caractère consultatif relevant du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales</b>	<a href="#">Lien vers le texte</a> JORF 0160 du 30 juin 2020	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce décret procède au renouvellement de certaines commissions consultatives relevant du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.</li> </ul>		

## Information du public



<b>Texte modifié</b>	<b>Code de l'environnement - Articles R122-17 à R122-27 - Evaluation de certains plans et documents ayant une incidence notable sur l'environnement</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2020-801 du 29 juin 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0160 du 30 juin 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Plans, schémas, programmes et autres documents de planification mentionnés à l'article R122-17	
<b>Contenu de la modification</b>	Toutes les modifications sont d'ordre terminologique.	

## 1.8 Territoires et espaces naturels


## Espaces particuliers


<b>Texte modifié</b>	<b>Code de l'environnement - Articles R422-82 à R422-94-1 - Réserves de chasse et de faune sauvage</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2020-752 du 19 juin 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0151 du 20 juin 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Réserve de chasse et de faune sauvage	
<b>Contenu de la modification</b>	Le second alinéa de l'article R. 422-93 du même code est remplacé par les dispositions suivantes : « Les membres des comités directeurs des réserves nationales de chasse et de faune sauvage sont nommés : « 1° Par le préfet de département territorialement compétent ou, si la réserve s'étend sur plusieurs départements, par le préfet coordonnateur désigné dans l'arrêté mentionné au premier alinéa ; « 2° Par le représentant de l'Etat en mer lorsque la réserve s'étend en zone de chasse maritime, le cas échéant conjointement avec le préfet compétent au titre du 1°. ».	


## Parcs et réserves naturels


<b>Texte modifié</b>	<b>Décret 2007-296 du 05 mars 2007 créant le Parc national de la Réunion</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2020-752 du 19 juin 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0151 du 20 juin 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Parc national de la Réunion	
<b>Contenu de la modification</b>	Le présent décret est modifié afin de rendre nécessaire un certain nombre d'ajustements dans la rédaction des décrets de création de parcs qui fixent la composition des conseils d'administration. Ainsi à l'article 26, la composition du conseil d'administration de l'établissement public est changée en remplaçant la plupart des représentants des ministres, par des représentants des services déconcentrés.	
<b>Texte modifié</b>	<b>Décret 2009-406 du 15 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national des Pyrénées occidentales aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2020-752 du 19 juin 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0151 du 20 juin 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Parc national des Pyrénées occidentales	
<b>Contenu de la modification</b>	L'article 22 est modifié par le changement de la composition du conseil d'administration de l'établissement public. Ainsi au 1° : a) Le a est remplacé par les dispositions suivantes : « a) Le préfet des Pyrénées-Atlantiques ; » b) Le c est remplacé par les dispositions suivantes : « c) Le commissaire à l'aménagement des Pyrénées ; » c) Le d est remplacé par les dispositions suivantes : « d) Le directeur académique des services de l'éducation nationale des Hautes-Pyrénées ; » d) Au f, les mots : « du tourisme » sont remplacés par les mots : « de l'agriculture » ; e) Le douzième alinéa est supprimé ; Aussi, au 2° : a) Au a, les mots : « Gavarnie et Gèdre » sont remplacés par les mots : « et Gavarnie-Gèdre » ;	


	<p>b) Au b, le mot : « Six » est remplacé par le mot : « Sept » et le mot : « trois » est remplacé par le mot : « quatre » ;  c) Au d, les mots : « Midi-Pyrénées » sont remplacés par le mot : « Occitanie » et le mot « Aquitaine » est remplacé par les mots « Nouvelle-Aquitaine » ;  Enfin le deuxième alinéa du c du 3° est remplacé par les dispositions suivantes : «-quatre personnalités appartenant aux associations agréées de protection de l'environnement ou au milieu de la recherche scientifique, dont au moins deux désignées sur proposition du Conseil national de la protection de la nature ; ».</p>	
<b>Texte modifié</b>	<b>Décret 2009-447 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national de la Vanoise aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2020-752 du 19 juin 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0151 du 20 juin 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Parc national de la Vanoise	
<b>Contenu de la modification</b>	L'article 24 est modifié suite au changement des membres du conseil d'administration de l'établissement public.	
<b>Texte modifié</b>	<b>Décret 2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national des Ecrins aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2020-752 du 19 juin 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0151 du 20 juin 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Parc national des Ecrins	
<b>Contenu de la modification</b>	L'article 24 est modifié suite au changement des membres du conseil d'administration de l'établissement public.	
<b>Texte modifié</b>	<b>Décret 2009-449 du 22 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national de Port-Cros aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2020-752 du 19 juin 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0151 du 20 juin 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Parc national de Port-cros	
<b>Contenu de la modification</b>	L'article 24 est modifié suite au changement des membres du conseil d'administration de l'établissement public.	
<b>Texte modifié</b>	<b>Décret 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2020-752 du 19 juin 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0151 du 20 juin 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Parc national du Mercantour	
<b>Contenu de la modification</b>	L'article 23 est modifié suite au changement des membres du conseil d'administration de l'établissement public.	
<b>Texte modifié</b>	<b>Décret 2009-614 du 03 juin 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national de la Guadeloupe aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2020-752 du 19 juin 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0151 du 20 juin 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Parc national de la Guadeloupe	
<b>Contenu de la modification</b>	L'article 21 est modifié suite au changement des membres du conseil d'administration de l'établissement public.	

<b>Texte modifié</b>	<b>Décret 2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2020-752 du 19 juin 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0151 du 20 juin 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Parc national des Cévennes	
<b>Contenu de la modification</b>	L'article 23 est modifié suite au changement des membres du conseil d'administration de l'établissement public.	


<b>Texte modifié</b>	<b>Décret 2012-507 du 18 avril 2012 créant le Parc national des Calanques</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2020-752 du 19 juin 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0151 du 20 juin 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Parc national des Calanques	
<b>Contenu de la modification</b>	L'article 24 est modifié suite au changement des membres du conseil d'administration de l'établissement public.	

<b>Texte modifié</b>	<b>Décret 2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2020-752 du 19 juin 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0151 du 20 juin 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Parc national de forêts	
<b>Contenu de la modification</b>	L'article 23 est modifié suite au changement des membres du conseil d'administration de l'établissement public.	


<b>Texte modifié</b>	<b>Code de l'environnement - Articles R331-18 à R331-19 - Travaux dans le cœur du parc</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2020-752 du 19 juin 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0151 du 20 juin 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Travaux dans les Parcs nationaux	
<b>Contenu de la modification</b>	L'article R. 331-18 est modifié par la suppression « du comité interministériel des parcs nationaux et ».	

<b>Texte modifié</b>	<b>Décret 2007-266 du 27 février 2007 créant le parc national dénommé "Parc amazonien de Guyane".</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2020-752 du 19 juin 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0151 du 20 juin 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Parc national « parc amazonien de Guyane »	
<b>Contenu de la modification</b>	L'article 27 est modifié suite au changement de la composition du conseil d'administration de l'établissement public.	

#### Paysage, architecture et patrimoine

<b>Texte modifié</b>	<b>Code du patrimoine - Articles R522-1 à R 544-4 - Archéologie</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2020-733 du 15 juin 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0148 du 17 juin 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Opérations d'aménagement, de construction d'ouvrages ou de travaux	
<b>Contenu de la modification</b>	Dans toute la section d'articles, les mots : « ministre chargé de la culture » sont remplacés par les mots : « directeur du département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines ».	

## Protection du cadre de vie


<b>Texte modifié</b>	<b>Code de l'environnement - Articles L581-1 à L581-45 - Publicité, enseignes et préenseignes</b> 
<b>Texte modificateur</b>	Loi 2020-734 du 17 juin 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0149 du 18 juin 2020)
<b>Champ d'application</b>	Publicité, enseignes et préenseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique à l'exception de celles situées à l'intérieur d'un local, sauf si l'utilisation de celui-ci est principalement celle d'un support de publicité
<b>Contenu de la modification</b>	A la première phrase du dernier alinéa de l'article L. 581-14-3 du code de l'environnement, après le mot : « ans », sont insérés les mots : « et six mois ».



## 2 REGLEMENTATION / LEGISLATION EUROPEENNE


### 2.1 Eau

#### Généralités sur l'eau

<b>Règlement 2020/741 du 25 mai 2020 relatif aux exigences minimales applicables à la réutilisation de l'eau</b>	<a href="#">Lien vers le texte</a> JOUE du 05 juin 2020 L177/32	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce règlement fixe les exigences minimales applicables à la réutilisation de l'eau.</li> </ul>		


### 2.2 Bruit

#### Généralités sur le bruit


Texte modifié	<b>Directive 2002/49 du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement</b>	
Texte modificateur	Rectificatif du 16 juin 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JOUE du 16 juin 2020 L191/7)	
Champ d'application	Etats membres	
Contenu de la modification	Toutes les modifications sont d'ordre terminologique.	

### 2.3 Produits et écoconception

#### Polluants organiques persistants (POP)

Texte modifié	<b>Règlement 2019/1021 du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants</b>	
Texte modificateur	Règlement 2020/784 du 08 avril 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JOUE du 15 juin 2020 L188/1) Rectificatif du 09 juin 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JOUE du 09 juin 2020 L179/4)	
Champ d'application	Substances visées par la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants	
Contenu de la modification	La partie A de l'annexe I, qui énumère les substances figurant sur les listes de la convention et du protocole ainsi que les substances figurant uniquement sur les listes de la convention, est modifiée pour y inclure le PFOA, ses sels et les composés apparentés au PFOA. L'objectif est d'éviter d'exposer les citoyens de l'UE et l'environnement à cette catégorie de substances persistantes, bioaccumulables et toxiques. L'interdiction sera en vigueur à partir du 04 juillet 2020 et fait suite à une décision prise lors de la convention de Stockholm en mai 2019. Elle remplacera la restriction du PFOA imposée par le règlement REACH.	

#### Produits phytosanitaires

Texte modifié	<b>Règlement 540/2011 du 25 mai 2011 portant application du règlement 1107/2009, en ce qui concerne la liste des substances actives approuvées</b>	
Texte modificateur	Règlement 2020/869 du 24 juin 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JOUE du 25 juin 2020 L201/7) Règlement 2020/892 du 29 juin 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JOUE du 30 juin 2020 L206/5)	
Champ d'application	Substances actives composant les produits phytopharmaceutiques	
Contenu de la modification	Ces règlements de non-renouvellement et de prolongation de la validité de l'approbation des substances actives concernant la mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques cités ci- après modifient la liste annexée au règlement 540/2011.	

**Règlement 2020/892 du 29 juin 2020 concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active «béta-cyfluthrine», conformément au règlement 1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution 540/2011**

[Lien vers le texte](#)

JOUE du 30 juin 2020 L206/5




- Ce règlement n'approuve pas le «béta-cyfluthrine» en tant que substance de base.


## 3 PROJETS DE REGLEMENTATION/LEGISLATION


### 3.1 ICPE

#### Accidents majeurs - SEVESO

<p><b>Projet de décret du 16 juin 2020 modifiant le code de l'environnement, principalement en ce qui concerne les installations dans lesquelles des substances dangereuses sont présentes dans des quantités telles qu'elles peuvent être à l'origine d'accidents majeurs</b></p>	<p><a href="#">Lien vers le texte</a></p> <p>Ministère de la Transition écologique et solidaire</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce projet de décret vise à adapter la partie réglementaire du code de l'environnement aux dispositions issues de la directive dite « Seveso 3 » ainsi qu'au plan d'actions Lubrizol.</li> </ul>		


#### Rubriques

<p><b>Projet d'arrêté du 18 juin 2020 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques 2430 (Préparation de la pâte à papier à l'exclusion des activités classées au titre de la rubrique 3610a), 3610a (Fabrication, dans des installations industrielles, de pâte à papier à partir du bois ou d'autres matières fibreuses) et 3610b (Fabrication, dans des installations industrielles, de papier ou carton, avec une capacité de production supérieure à 20 tonnes par jour) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement</b></p>	<p><a href="#">Lien vers le texte</a></p> <p>Ministère de la Transition écologique et solidaire</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce projet d'arrêté vise à mettre à jour les prescriptions générales applicables aux installations classées du secteur papetier. Ce texte concerne les installations soumises à autorisation au titre des rubriques 2430, 3610 a) et 3610 b) de la nomenclature des ICPE.</li> </ul>		

<p><b>Projet d'arrêté du 26 juin 2020 modifiant l'arrêté ministériel du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510, y compris lorsqu'ils relèvent également de l'une ou plusieurs des rubriques 1530, 1532, 2662 ou 2663 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ainsi que les arrêtés de prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à enregistrement sous les rubriques nos 1511, 1530, 1532, 2662 et 2663</b></p>	<p><a href="#">Lien vers le texte</a></p> <p>Ministère de la Transition écologique et solidaire</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce projet d'arrêté vise à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tirer le retour d'expérience de l'incendie de Lubrizol en renforçant les prescriptions relatives aux entrepôts couverts, et notamment en imposant des prescriptions nouvelles aux entrepôts existants compte tenu des enjeux de sécurité ;</li> <li>- Mettre en cohérence les arrêtés des rubriques 1510, 1511, 1530, 1532, 2662 et 2663 et définir les mesures transitoires applicables suite à la modification de la nomenclature ICPE visant notamment à étendre le régime d'enregistrement pour ces rubriques ;</li> <li>- Préciser des ambiguïtés et à corriger quelques coquilles dans l'arrêté du 11 avril 2017.</li> </ul> </li> </ul>		


### 3.2 Air

#### Combustion

<p><b>Projet de décret du 1er juin 2020 relatif à l'inspection et à l'entretien des chaudières, des systèmes de chauffages et des systèmes de climatisation</b></p>	<p><a href="#">Lien vers le texte</a></p> <p>Ministère de la Transition écologique et solidaire</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce projet de décret vise à mettre à jour le rendement minimum des chaudières et réviser les modalités d'inspection et d'entretien des systèmes de chauffage et de climatisation.</li> </ul>		


### 3.3 Déchets

#### Déchets non dangereux

<p><b>Décret du 22 juin 2020 relatif à l'interdiction de certains produits en plastique à usage unique</b></p>	<p><a href="#">Lien vers le texte</a> Ministère de la Transition écologique et solidaire</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce projet de décret vise à préciser les conditions d'application de l'interdiction de mise à disposition de certains produits à usage unique en matière plastique.</li> </ul>		


#### Généralités sur les déchets

<p><b>Projet de décret du 12 juin 2020 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets</b></p>	<p><a href="#">Lien vers le texte</a> Ministère de la Transition écologique et solidaire</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce projet de décret vise à préciser les dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.</li> </ul>		

<p><b>Projet de décret du 29 juin 2020 relatif à la signalétique d'information des consommateurs sur la règle de tri des déchets issus des produits soumis au principe de responsabilité élargie du producteur</b></p>	<p><a href="#">Lien vers le texte</a> Ministère de la Transition écologique et solidaire</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce projet de décret vise à mettre en œuvre une signalétique d'information des consommateurs sur la règle de tri des déchets issus des produits mis sur le marché à destination des ménages et soumis au principe de responsabilité élargie du producteur</li> </ul>		


### 3.4 Risques

#### Accidents majeurs

<p><b>Projet d'arrêté du 26 juin 2020 modifiant l'arrêté du 26 mai 2014 relatif à la prévention des accidents majeurs dans les installations classées mentionnées à la section 9, chapitre V, titre 1er du livre V du code de l'environnement</b></p>	<p><a href="#">Lien vers le texte</a> Ministère de la Transition écologique et solidaire</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce projet d'arrêté vise à modifier l'arrêté du 26 mai 2014 relatif à la prévention des accidents majeurs dans les installations classées mentionnées à la section 9, chapitre V, titre 1er du livre V du code de l'environnement.</li> </ul>		

### 3.5 Généralités

#### Généralités

<p><b>Projet de décret du 26 juin 2020 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et la nomenclature annexée à l'article R.122-2 du code de l'environnement</b></p>	<p><a href="#">Lien vers le texte</a> Ministère de la Transition écologique et solidaire</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce projet de décret vise à étendre le régime d'enregistrement pour les rubriques 1510, 1511, 1530, 1532, 2662, 2663 et modifier les libellés de ces rubriques dans l'objectif de considérer le classement au niveau de l'entrepôt dans son ensemble et limiter les doubles classements, notamment avec les rubriques 1511, 1530, 1532 (hors produits susceptibles de dégager des poussières inflammables qui restent soumis spécifiquement à autorisation), 2662 et 2663. En outre, il vise à modifier les règles de soumission à évaluation environnementale systématique des projets à évaluation environnementale en raison des surfaces construites.</li> </ul>		

## 4 DIVERS

### 4.1 Produits et écoconception

#### Polluants organiques persistants (POP)

<b>Consultation de la Commission sur les déchets contenant des polluants organiques persistants</b>	<a href="#">Lien vers la source ECHA</a>
---	--

- La Commission européenne a lancé une consultation afin d'actualiser les valeurs limites de concentration de polluants organiques persistants (POP) dans les déchets. La date limite de soumission des commentaires est fixée au 7 août 2020.